

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales

Lundi 22 février 2010

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Organisation des travaux</i>	3
<i>Questions orales</i>	
<i>Question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les dépenses administratives de la Région wallonne »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Jamar, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	3
<i>Question orale de Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la concrétisation des grands travaux publics promis »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	6
<i>Question orale de M. Collignon à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le fédéralisme de coopération »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Collignon, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	9
<i>Organisation des travaux (suite)</i>	12
<i>Questions orales (suite)</i>	
<i>Question orale de M. Tiberghien à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rôle qu'entend jouer la Région wallonne quant aux activités de la branche Israélienne de la banque Dexia dont elle est actionnaire »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Tiberghien, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	12
<i>Organisation des travaux (suite)</i>	14
<i>Liste des intervenants</i>	15
<i>Abréviations courantes</i>	16

Présidence de M. Edmund Stoffels, Président

- La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte. Je propose que nous entamions nos travaux. Nous avons à l'ordre du jour une série de questions orales.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – L'interpellation de M. Kubla à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la «déglingue» de la Wallonie» est reportée.

Nous aurons ensuite l'examen, en sous-commission, des rapports concernant la problématique des armes.

Pour ce qui me concerne, je vais devoir également poser des questions dans la Commission du Ministre Antoine et je demanderai alors, pendant ce temps-là, que quelqu'un me remplace pour assurer la présidence. Dans l'ordre logique, ce sera M. Fourny, Vice-Président de cette Commission, qui le fera.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

**DE M. JAMAR À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR**

**« LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE
LA RÉGION WALLONNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les dépenses administratives de la Région wallonne».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je reviens avec une question de nature générale, un peu dans la foulée d'une première question ou interpellation que j'avais posée dès l'installation du nouveau Gouvernement, à propos notamment de la composition des Cabinets,

du nombre de membres des Cabinets et des frais liés à tout cela. Le Professeur Robert Deschamps et son équipe des Facultés universitaires Notre-Dame de Namur, lequel rapport a été porté à la connaissance de tout le monde et bien sûr également à la presse. Ce rapport, de manière globale, portait sur des comparaisons interrégionales et intercommunautaires sur les budgets de dépenses 2009 pour l'ensemble des entités fédérées.

Je ne vais évidemment pas parler de tout cela, je me bornerai à un point, dans la logique que je viens de rappeler, à savoir les dépenses administratives. En début de législature, le Gouvernement wallon, dans sa DPR et par ses déclarations multiples, a annoncé qu'il participerait directement à l'effort budgétaire en diminuant ses dépenses de cabinets, ses frais de représentation et autres émoluments (communications, missions, etc.) Tout cela a été évoqué et il est vrai que nous sommes ici dans le cadre de l'analyse du budget de 2009 qui, par définition, était à ses débuts, nous avons connu les élections dans l'intervalle et l'absence d'ajustement budgétaire à l'époque, sans doute regrettable.

Quand on regarde l'année 2009, que constatons-nous, Monsieur le Ministre-Président? Il y a des diminutions qui ont été enregistrées puisqu'il y a toujours une comparaison qui est faite avec le nord du pays, notamment des diminutions globales pour les charges administratives — surtout de notre administration régionale ou communautaire — notamment sur les traitements et indemnités du personnel au sein des secrétariats généraux et des Cabinets ministériels, de la dotation au Parlement wallon et au service du Médiateur. Ces réductions ne s'appliquent pas dans la même mesure aux traitements et frais de représentation des Ministres et aux dépenses patrimoniales des cabinets.

Faisons un peu les recoupements et essayons de comprendre, parce que les budgets et les comptes, ce sont des chiffres, mais parfois derrière les chiffres se cachent certaines pratiques, plus ou moins acceptables. J'interrogeais, par écrit, le Ministre de la Fonction publique, M. Nolle, lequel m'a confirmé, avec toute une série de tableaux annexés, le remplacement temporaire de 256 agents du Service public Wallonie, dont la plupart sont

affectés à des cabinets. Le coût se chiffre à 5.394.000 euros.

Pourriez-vous m'indiquer, Monsieur le Ministre-Président, si ces détachements sont plus nombreux que lors de la mise en place du Gouvernement précédent ou s'il y a une évolution d'année en année ?

Parce qu'en effet, la question qui se pose, ce n'est pas tellement de savoir s'il est répréhensible ou non d'avoir des détachements, des chargés de mission, des projets, etc., que ce soit au niveau fédéral, régional, communautaire, nous savons que cela existe. La question qui se pose est de combien correspondent très exactement les frais des cabinets ? Lorsqu'on nous dit qu'il y a une centaine de membres au cabinet de tel Ministre, ne sont pas inclus dans ce chiffre des membres qui font l'objet d'un détachement spécifique, ne sont pas forcément inclus les gens qui sont chargés de mission et d'autres appellations.

Je pense que la lumière doit être faite, d'autant que le recouplement avec ces 5.394.000 euros interpelle.

Les dépenses administratives wallonnes affichent un coefficient légèrement inférieur à l'unité. Je m'explique: le bureau d'études Deschamps est parti de l'unité 1, avec un coefficient à calculer par rapport à ce 1. Ainsi, on se retrouve parfois à 0,80 par rapport à d'autres entités fédérées, parfois à 2,80 de dépenses, toujours sur base d'une moyenne de 1.

Nous constatons que les dépenses sont proportionnellement inférieures à celles de la Flandre pour les dépenses administratives wallonnes globales. En revanche, encore une fois, les dotations envers les parlements et surtout les cabinets sont largement proportionnellement supérieures à celles de la Flandre. Pour les dépenses aux cabinets, je me permettrai, Monsieur le Ministre-Président, d'épingler un chiffre, à savoir le coefficient wallon de 2,66, sur le budget 2009, c'est-à-dire des dépenses deux fois et demie plus élevées en Wallonie que les dépenses flamandes, et ce, pour remplir les mêmes tâches.

Comment expliquez-vous cette situation ? Quelles mesures sont-elles prises dans l'intervalle ? Il y a là un phénomène de vases communicants, c'est-à-dire que peut-être d'un côté, on a des hauts dirigeants dans la fonction publique, mais qui restent hauts dirigeants dans la fonction publique et des cabinets, un peu plus restreints, et que d'un autre, on a des hauts dirigeants, ou moyennement hauts dirigeants dans la fonction publique qui sont détachés dans les Cabinets, qui nécessitent alors des remplacements au sein de la fonction publique, elle-même. En tout cas, le chiffre de 256 qui m'a été cité par M. Nollet, mérite quelques apaisements de votre part.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs, dans cette question, il faut essayer d'analyser les choses avec honnêteté, en montrant tous les aspects et je reconnais à Hervé Jamar cette honnêteté intellectuelle, qui était de prendre les différents aspects montrant qu'il y avait eu des réductions de coûts dans les cabinets.

Cela dit, sa question porte sur d'autres objets et je vous dois d'entrer dans le détail.

Quand on regarde les engagements qui ont été les nôtres au moment de la constitution du Gouvernement, nous avons annoncé 15 % de diminution, en ce compris dans la gestion patrimoniale.

Si on devait prendre en compte les économies de location, d'implantation, réalisées grâce aux regroupements de presque tous les cabinets communautaires dans le bâtiment de la Place Surlet de Chokier — une idée d'ailleurs qui remonte à quelques années, pour ceux qui s'en souviennent, je fais ici allusion à la discussion que nous avons eue avec Hervé Hasquin, discussion difficile, on y est presque parvenu, à une exception près. Cette fois-ci, chaque cabinet a cependant la liberté de répartir ces budgets comme il l'entend, entre, d'une part, tout ce qui est fonctionnement et d'autre part, le patrimoine.

Puisque l'analyse porte sur les budgets de début de législature, il est aussi logique que le volet patrimoine soit un peu plus important puisque, dans la première phase de mise en place des cabinets, comme vous en avez fait l'expérience personnellement, on a ce qu'on appelle les crédits d'installation.

Pour le reste, nous n'avons pas baissé les salaires des Ministres, pas plus que ceux des collaborateurs des cabinets, pas plus que ceux des institutions auxquelles des économies ont été demandées, soit dans les OIP ou le Parlement lui-même. Ce qui s'est passé, c'est que nous avons demandé un objectif qui était de diminuer de 15 % les dépenses. On a donc choisi d'agir sur tous les leviers, en l'occurrence, on a diminué l'effectif, pas nécessairement les rémunérations.

Quant au personnel détaché, puisque c'est tout un volet de votre questionnement, à partir des administrations wallonnes, le nombre est stable. Si je regarde les chiffres, en légère baisse si on le compare à celui de la fin de la législature précédente, puisque, je cite ici les chiffres dont je dispose, ils s'élèvent à 164 personnes au 31 décembre 2009, contre 167 au 31 décembre 2008 et 173 au 31 décembre 2007.

Conformément à votre question qui est relative à certains résultats qui ont été commentés dans la presse par le Professeur Deschamps, qui opère ainsi chaque année, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel, une comparaison interrégionale des budgets 2009 des entités fédérées, je voudrais amorcer une réponse par l'adage que l'auteur de l'étude a lui-même utilisé: «*comparaison n'est pas raison*».

Les comparaisons interrégionales sont certainement instructives, sinon on ne les ferait pas, mais en même temps, elles mettent en évidence un certain nombre de choix qui sont liés à des priorités, des choix budgétaires, et l'interprétation des résultats chiffrés mérite une certaine prudence. Pourquoi? En raison des différences qui existent dans la manière dont sont organisés les différents niveaux de pouvoir, mais aussi les relations entre eux. Les dépenses administratives que vous évoquez sont pour moi un très bel exemple et ceci, même sans tenir compte du fait que l'étude a été réalisée dans les budgets initiaux 2009 et qu'elle est donc déjà obsolète.

Vous connaissez les nombreuses économies budgétaires qui ont été réalisées entre autres sur les postes de dépenses discutés ici, notamment grâce à la participation du Parlement wallon qui contribue, via la réduction du taux de dotation, lors de l'ajustement du budget 2009 et lors de l'élaboration de l'initial 2010.

Cette rubrique «dépenses administratives» regroupe en réalité deux catégories principales de dépenses. Il y a d'abord les dépenses qui sont liées aux administrations elles-mêmes d'une part et puis celles qui sont liées aux parlements, aux gouvernements et aux cabinets d'autre part.

Pour la première catégorie, les administrations, la Région wallonne dépense proportionnellement, nettement moins que la Région flamande puisque si on prenait ce paquet financier, le coefficient de comparaison est à 0,82 pour une différence en chiffres absolus — comme cela on a les deux éléments en tête — de 225 millions d'euros en notre faveur.

En revanche, l'autre bras du raisonnement, les coefficients de comparaison sur les dépenses de la deuxième catégorie semblent nettement en défaveur de la Wallonie, 1,54 pour les parlements et, pour les gouvernements, il est de 2,66.

Je vais faire le même exercice que tout à l'heure, je vais chiffrer cela en montant. On a ici, un montant de 67 millions d'euros en notre défaveur. 225 d'un côté, 67 de l'autre. Alors, je pourrais vous dire simplement que la structure institutionnelle de nos entités wallonne et communautaire, ce sont deux parlements et donc il y a deux fois des frais fixes

liés aux assemblées, à leur mode de fonctionnement. C'est un choix que les francophones ont fait, mais qui a également son prix financier. C'est un fait indiscutable.

Il y a aussi un autre élément politique fondamental qu'il faut prendre en considération et qui me permet de revenir sur l'adage «*comparaison n'est pas raison*» qui sert ici à ma démonstration. Contrairement à ce qui est mentionné dans votre question, les deux montants des budgets wallon et flamand qui sont mis en parallèle dans l'étude ne sont pas octroyés pour remplir les mêmes tâches. Alors, pourquoi? Tout simplement, nos collègues flamands ont choisi un autre mode d'organisation. Comment marche-t-il? Dans les tâches entre administration et cabinets, ils ont choisi d'opérer un glissement budgétaire important. De quoi s'agit-il? Concrètement, les cabinets flamands agissent en logique de sous-traitance. Donc, que font-ils? On a connu cela aussi en partie dans les cellules stratégiques qui étaient les nôtres au fédéral: on a des tâches administratives qui sont remplies en réalité immédiatement par l'administration. Cela concerne quoi? Prenons des tâches élémentaires, comme les tâches d'accueil dans la logistique, les tâches de nettoyage, les tâches d'informatisation, les tâches de transport du personnel de cabinet, les tâches de préparation des repas... Ainsi, chaque ministre flamand dispose dans ce cadre-là, d'une cellule personnelle au sein même de l'administration. C'est la raison pour laquelle, j'invite à la plus extrême prudence dans la comparaison puisqu'il s'agit ici d'objets différents. La seule comparaison qu'on puisse en avoir, c'est celle du total des dépenses administratives. Et dans ce cas, si on veut faire cette comparaison, il faut donc la quantifier et vous vous souviendrez des deux chiffres que j'ai donnés tout à l'heure qui montrent que le solde nous est favorable à hauteur de 126 millions d'euros, puisque le coefficient de dépenses administratives globales de nos entités est de 0,91 pour le comparer avec la Flandre qui serait à 1.

Pour juger de l'efficacité des mesures de réduction des dépenses de cabinets qui sont prises sous cette législature, il nous faudra prendre du recul et la première année nous permettra de faire l'exercice correctement. L'analyse de M. Deschamps portera sur les budgets 2010. À partir de ce moment-là, je me ferai un plaisir de revenir devant cette assemblée et de commenter ces chiffres.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre-Président. L'exercice ici, est un exercice d'intellectivité, d'honnêteté intellectuelle réciproque. Nous avons une expérience commune d'ailleurs au Fédéral et le but n'est pas de mettre le doigt sur des choses qui n'existent pas. Nous avons les mêmes chiffres, les interprétations peuvent parfois un peu

différer. Je vous dirais rendez-vous à l'issue de la première année complète pour voir ce qu'il en est, mais le souhait qui est exprimé par nombre de parlementaires, qu'ils soient fédéraux, wallons, flamands, c'est de voir une vraie photographie de ce qui se passe dans les cabinets. Je crois que c'est un bien pour la démocratie qu'il en soit ainsi. Ayant moi-même vécu l'expérience, on observe parfois, que le nombre de détachés qui est mis sur le site ou qui fait l'objet de réponses parlementaires ne correspond pas totalement au nombre complet et on sait qu'il y a des pratiques en Flandre, « de glissement » comme vous en avez fait état pour des missions de sous-traitance. Cela existe aussi au niveau fédéral, je le sais. Cela existe sûrement ici également au niveau régional et ma question revenait essentiellement parce que M. Nollet m'a répondu 256 cas dont la plupart sont affectés aux cabinets. Vous m'avez cité le chiffre de 164 donc je suppose que c'est là que je peux refaire un recoupement en termes de détachés en provenance de la haute fonction publique wallonne. Ces 164 personnes sont détachées au sein des cabinets. Le tout sera de savoir en refaisant un troisième recoupement si, dans tout ce qui est connu en termes de composition de cabinets, ces 164 personnes y sont incluses ou pas. Mais pour cela, il m'appartiendra peut-être de faire cette analyse et de revenir vers vous. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE
DE CRUCKE À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« LA CONCRÉTISATION DES GRANDS
TRAVAUX PUBLICS PROMIS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la concrétisation des grands travaux publics promis ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Je veux surtout faire référence à une déclaration qui a été faite par M. Carnoy, Directeur général de la Confédération de la Construction wallonne au début du mois, le 6 février. Tout d'abord, il caresse dans le sens du poil et puis à la fin, il sort la carte rouge. Il caresse dans le sens du poil parce que M. Carnoy dit: «*je félicite le Gouvernement pour avoir prolongé les mesures que l'on a appelées les mesures anticrise de décembre 2008*». Il dit aussi: «*si je les félicite pour avoir pris et pour avoir poursuivi ces mesures, je dois sortir la carte rouge pour l'absence de concrétisation de ses grands engagements*». Or, tout le monde sait que la Confédération de la Construction wallonne est un de ses gros

employeurs pour autant qu'il y en ait encore beaucoup d'autres employeurs dans notre région. Les emplois qui étaient attendus, tenant compte des carnets de commandes qui finalement ne sont pas si remplis, souffrent de cette absence de grands travaux et ils visent ce que l'on appelait des grands travaux d'infrastructures. L'actualité est parfois celle que l'on connaît et on note les infrastructures telles que ceux du tram à Liège, du métro de Charleroi, de la Sofico et des routes. Toutefois, pour en avoir parlé avec un de vos ministres et pour avoir eu aussi cette chance d'avoir traversé la moitié de l'Europe en quelques jours, je vous rassure que j'ai rarement vu des routes aussi lamentables que celles que l'on a en Région wallonne. Il faut traverser l'Europe pour se dire que ce qu'on voit ici, on ne le voit pas ailleurs.

Lorsque vous traversez la France, les autoroutes privées sont en parfait état et les rares tronçons, près de chez nous d'ailleurs, où les routes sont publiques, malheureusement, c'est un peu semblable à ce qui se passe en Wallonie. Enfin, je fais cette parenthèse, car ce sont ces grands travaux qui étaient attendus également. Les hôpitaux, les infrastructures sociales, etc.

Je mets en parallèle ces déclarations avec un élément qui, sur le plan économique, ne semble pas contestable, à savoir que 2010 va être une année difficile, même si on annonce une petite relance. Je fais référence à ce que l'Institut des Comptes nationaux vient de sortir en disant qu'on sent qu'il y a une reprise, mais il n'y aura pas de reprise pour l'emploi si on ne prend pas un certain nombre de mesures plus keynésiennes. Tout le monde est d'accord pour dire: «*c'est vraiment le moment pour le faire*». D'ailleurs, je pourrais très bien résumer ma question de la manière suivante: «*qu'attendons-nous*? Manifestement, la Confédération dit que nous sommes en retard. On l'attendait depuis longtemps. On peut passer son temps à regarder le passé, mais on peut aussi clairement se dire qu'attend-on maintenant pour que ce soit mis en route, mis en forme et que les adjudications puissent être lancées? En effet, le même M. Carnoy précise qu'aucune adjudication n'a été lancée à l'heure actuelle. Donc, Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui justifie ces retards? Y a-t-il des raisons particulières qui ont pu être objectivées et qui donnent une justification à ces éventuels retards? Y a-t-il des difficultés plus précises qui peuvent être aujourd'hui pointées du doigt? Peut-on maintenant se dire qu'un signal clair est donné et que la machine pourra être enclenchée plus vite? Un signal clair qu'attendent à la fois les bureaux d'études, constructeurs et les organismes de formation. La construction engage, cela veut dire que derrière cela, on a formé des gens à pouvoir être engagés, des gens formés convenablement.

- M. Fourny, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel

Enfin, dernière sous-question, il y a une suggestion qui a été émise par la Confédération qui ne me semble pas saugrenue. Là aussi on touche à une réalité qu'on connaît bien dans nos communes: au plus, on se rapproche des élections communales, au plus on a une tendance à multiplier les travaux de manière à montrer un bulletin le plus chatoyant possible. Mais cela veut dire 2012. Ce que dit la Confédération, c'est qu'il serait intéressant que ces travaux soient anticipés et de motiver les communes à ne pas attendre 2011-2012, mais à le faire dès 2010. Connaissant un peu les communes, je sais qu'elles fonctionnent souvent par incitants. Si on dit aux communes, on va vous donner une aide supplémentaire pour pouvoir anticiper les travaux, je pense qu'elles le feront. Est-ce que là, en la matière, le Gouvernement peut se dire, toujours dans cette réalité keynésienne, plutôt que d'ouvrir le portefeuille en 2011-2012, il va falloir commencer à réépargner encore plus qu'on ne le pense à l'heure actuelle? Ne pourrait-on pas dire aujourd'hui aux communes, «*ceux qui anticipent les travaux seront aidés*»? En fait, c'est un peu le principe «*aide-toi toi-même le ciel t'aidera*». En l'occurrence, le ciel serait la Région.

M. le Président. – La parole est à Monsieur le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, je suis comme vous un adepte de la transversalité, mais la question témoigne au moins de ce qu'il y a un certain nombre de dimensions qui méritent une lecture globale des faits et certainement celle qui nous amène aujourd'hui à réfléchir à la logique de la réponse à partir d'outils publics aux problèmes des temps présents en matière d'infrastructures, mais aussi de tout ce qui est relié à la mise en place des politiques: l'emploi, la création de valeurs.

Je me réjouis que le secteur de la construction dise «*il est important pour nous que ces chantiers démarrent parce que nous avons intérêt à bien mesurer les jeux complexes des uns et des autres*». Les procédures qui sont mises en place sont complexes et le Gouvernement wallon n'est qu'un maillon dans une chaîne. Je reviens sur quelques exemples concrets pour ne pas faire de discours dans le vide. Prenons les infrastructures hospitalières. Nous soutenons les projets dans le secteur, mais dans le même temps, ce n'est pas la région qui décide de la programmation. En d'autres mots, la Région wallonne va observer une procédure en 3 étapes dans ce domaine, c'est la demande d'accord sur l'avant-projet, là on va très vite. Vient ensuite l'accord sur le projet et puis la demande d'accord sur l'attribution de marché. Or, dès qu'une institution a obtenu un accord sur l'avant-projet, elle dispose d'un délai de deux ans pour introduire son projet. Dès qu'elle dispose de l'accord sur le projet, elle obtient un délai d'un an. Vous voyez, deux plus

un, on en est déjà à trois ans. Tout cela n'est pas fait dans le but d'avoir de longs délais, mais pour respecter un certain nombre de procédures sur lesquelles, nous savons que notre regard est attiré notamment en fonction de ce que nous voulons être des procédures transparentes et ouvertes de marchés publics. Pour ce qui concerne les pouvoirs publics, logiquement, à partir du moment où une demande recevable d'accord sur l'attribution de marché est enregistrée, le chantier devrait pouvoir débuter dans l'année, mais comme je viens d'en faire l'exercice avec vous, cela prend du temps. Je tenais à réenoncer les étapes qui je le rappelle n'ont pas été faites dans le souci d'allonger les délais, mais tout simplement pour qu'il n'y ait pas d'improvisation et que dans des flux aussi importants que ceux d'investissements, nous ayons toutes les garanties.

Vous avez abordé un autre problème qui est celui d'infrastructures de transports publics. Le 10 décembre dernier, le Gouvernement wallon a confirmé des décisions, qui avaient déjà été antérieurement commentées, relatives à la mise en place de ce qu'on appelle les modes de transport en commun structurants. Il y en a plusieurs, à commencer par celui qui est le plus connu en termes de débat public, le tram de Liège. La détermination des tracés fait l'objet de grandes discussions.

Pour le tram, la détermination des tracés précis de la phase 1 sera achevée au printemps de cette année. Les travaux s'étaleront de 2012 à 2015, les travaux plus légers étant programmés pour 2015 au plus tard. Pour rappel, la première phase du projet tram représente un coût d'infrastructures de 500 millions d'euros et sera financée par un PPP.

Pour le métro de Charleroi, en revanche, les travaux sont en cours depuis quelques années déjà. Ces dossiers sont des exemples types de travaux de grande ampleur pour lesquels les chantiers suivent une programmation pluriannuelle.

Concernant la question de l'entretien des routes, le plan anticrise adopté par le Gouvernement début décembre 2008 prévoyait une mesure visant à mobiliser rapidement des fonds additionnels à affecter à l'entretien des revêtements routiers.

Au début de cette législature, le Ministre Lutgen, désormais responsable de la question, a souhaité modifier la répartition des compétences entre la SOFICO et le Service public de Wallonie, et ce, au travers d'une modification du Décret constitutif de cette Société de financement complémentaire. Cette dernière assure à présent le financement de l'ensemble des travaux sur le réseau structurant constitué des autoroutes wallonnes et des grandes nationales. Le SPW est responsable du reste des voiries régionales, c'est-à-dire d'un peu moins de 6.000 kilomètres de voies, dont la gestion est financée via les budgets classiques de la Région. Parallèlement, la SOFICO a souhaité solliciter la

BEI afin d'obtenir les prêts nécessaires au bouclage du montage financier pour le complément aux réserves de trésorerie dont elle dispose.

Pour bien expliquer les choses, lorsque la SOFICO exécute un certain nombre de ses missions, elle reçoit des moyens pour le faire, mais l'ampleur de la tâche l'oblige à recourir à du financement. C'est là qu'est consultée la BEI. Nous savons que ces procédures nécessitent du temps, mais je ne doute pas que le Ministre de l'Équipement présentera, dans les meilleurs délais, une nouvelle mouture du plan financier et de la répartition définitive du réseau entre la SOFICO et le SPW. Il en effet utile de donner à la fois les moyens et la rapidité d'exécution nécessaire. La juste répartition des moyens doit être effectuée à partir de ces mécanismes dont je viens de vous rappeler l'existence.

Vous m'interrogez aussi sur les investissements communaux. Vous ne vous êtes pas trompé et avez mis le doigt sur un des secteurs auxquels la construction donne aujourd'hui la plus grande importance, celui de la municipalité. Il s'agit en effet du premier donneur d'ordre. À ce propos je vous rappelle que la précédente circulaire relative à l'élaboration des Plans triennaux 2007-2009 datait de 2007. Ces programmes d'investissement élaborés par les communes et subsidiés par la Région wallonne ont bénéficié d'une enveloppe de 3 fois 50 millions d'euros. Pour l'avenir, le Ministre Furlan a récemment adressé aux communes wallonnes la circulaire relative à l'élaboration des Plans triennaux 2010-2012, qui disposent d'une enveloppe de 3 fois 30 millions d'euros. En cela, il apporte une réponse concrète aux nombreuses attentes — et notamment celles de la CCW — pour accélérer le démarrage des investissements publics face à la crise. L'accélération des programmes triennaux peut, effectivement, jouer un rôle puisque cela touche à :

- l'égouttage ;
- la sécurité routière et l'amélioration du cadre de vie ;
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- la rénovation du patrimoine existant et l'utilisation des matériaux naturels ;
- la construction et la rénovation durables.

Soit des éléments importants pour la vie d'une commune ; le mandataire local que vous êtes est bien placé pour le savoir.

Parallèlement, comme le prévoit la DPR, le Parlement a adopté, sur proposition du Gouvernement, la base légale permettant la mise en œuvre d'un système de droit de tirage pilote pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voiries. Il s'agit d'un droit de tirage ventilé entre les 253 communes de la région de langue française, en fonction de critères et sur base de montants de subventionnement déterminés par le Gouvernement. Cela fait partie des règles

d'assouplissement de mobilisation plus rapide des moyens, mais aussi d'une des dispositions déjà débattue le 10 décembre dernier dans le Décret-programme. Je songe ici aux diverses mesures concernant la redevance de voiries, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes, etc.

Ce droit de tirage devrait porter au total sur un montant de 90 millions d'euros (soit 3 fois 30 millions). Ce système de droit de tirage, actuellement valable pour 3 ans, offrirait l'avantage d'informer chaque commune, dès le lancement de l'opération, sur le montant du droit de tirage qu'elle peut obtenir pour les trois années. Ce qui est tout de même un avantage par rapport au système *ex ante* où nous avons souvent des corrections assez importantes en cours de route.

Un crédit de 30 millions d'euros a été prévu, en engagement, au budget initial 2010 et devrait être prolongé pour 2011 et 2012. Il s'agit — je l'ai dit — d'un système pilote qui pourrait éventuellement être étendu par la suite. Actuellement, le Gouvernement va incessamment valider les critères de répartition de ce droit de tirage sur base de la proposition du Ministre des pouvoirs locaux. On devrait même avoir une première lecture de ce texte au cours de cette semaine.

Je pense, Monsieur Crucke, que ces éléments concrets montrent combien le Gouvernement wallon prend la pleine mesure des difficultés engendrées aujourd'hui par la crise et met tout en œuvre pour y remédier, dans le meilleur délai possible. En sachant aussi qu'il agit là d'un problème lié à l'articulation de multiples acteurs, face à des procédures parfois complexes et qui nécessitent, dès lors, qu'on leur consacre le temps nécessaire.

Pour le reste, j'ajouterai que le Gouvernement agit également avec détermination, dans le cadre de moyens limités qui sont les siens parce que la crise est là et qu'on ne peut la taire. Par ailleurs, comme dans d'autres pays et régions, la Wallonie se trouve devant un défi : celui de faire plus et plus vite, avec moins de moyens.

Je note simplement, avec satisfaction, que face à cette nouvelle crise, vous appelez à ce que nous fassions usage de politiques keynésiennes. Je pense qu'il n'y a pas d'alternative dans le contexte actuel. C'est une position avec laquelle je peux m'entendre parce qu'elle est défendue par le Gouvernement. Nous avons intérêt à la maintenir, même en dehors des périodes de crise. Il est bon qu'il y ait un équilibre entre le marché et l'État. Mais bon, nous ne sommes pas ici dans un concours pour dire qui a raison ou tort dans l'organisation du marché. Je pense tout simplement qu'il est utile de prendre les leviers, de trouver des réponses et d'assouplir, lorsque c'est nécessaire, les moyens de mise en

oeuvre pour répondre intelligemment à la situation économique que nous traversons.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Il s'agit d'une problématique qui relève de l'ensemble du Gouvernement. C'est une décision qui est politique et c'est donc celui qui est à la manoeuvre qui doit donner l'information et, au besoin, le coup d'accélérateur.

Je retiens de votre réponse circonstanciée que le constat de la Confédération de la construction wallonne est exact, à savoir qu'à ce jour, il n'y a pas eu la moindre adjudication. Il y a là une première difficulté. Lorsqu'on vit une crise, on a besoin d'un bol d'air très rapidement, mais si les pouvoirs publics ne peuvent pas investir, il faut se tourner vers d'autres solutions.

Ce que vous donnez comme explication indique la complexité des procédures administratives. Cela fait des dizaines d'années que l'on en parle. On met en face la simplification, mais on n'a toujours pas trouvé la manière de simplifier tout en garantissant les choses. Nous sommes les premiers à dire qu'il faut des garanties, qu'il faut de la transparence, qu'on ne peut pas jouer n'importe comment avec l'argent public. Mais quand il y a urgence, on ne peut pas attendre plus longtemps. Il faut prendre un certain nombre de risques.

Finalement, le constat de la Confédération est identique à celui des citoyens. Quand la Confédération dit qu'il n'y a pas d'adjudication, le citoyen, lui, ne peut que constater les trous. On a beau lui dire qu'il y a un nouveau ministre et que l'on va tout recommencer, il s'en fiche. Le citoyen ne cherche pas à savoir qui est en tort, il veut que le travail soit fait. La Confédération, de son côté, dit qu'elle est prête à créer des emplois pour enfin avancer.

Un certain nombre de décisions ont été prises par le Gouvernement comme le plan triennal ou le droit de tirage, mais elles sont insuffisantes. Par ailleurs, des communes qui ont les moyens d'amplifier leurs plans triennaux sont finalement bloquées par des décisions qui se résument à du saupoudrage. Je pense que s'il y avait un effort supplémentaire de la Région, vous auriez des communes prêtes à investir. Au lieu de cela, aujourd'hui, on reprogramme dans les plans triennaux des travaux déjà programmés il y a six ans! Pourquoi? Parce que la Région n'a pas retenu ces travaux parce qu'elle n'avait pas l'enveloppe pour tout faire. Pour ma commune, je sais que nous avons l'enveloppe, il faut juste que la Région fasse une partie de l'effort. C'est de ce côté qu'il faut chercher la solution. De l'argent existe dans certaines communes, si ces dernières sont prêtes à le mobiliser, qu'on les aide à le faire. Au bout du compte, c'est l'intérêt général qui sera servi.

M. le Président. – Voilà qui clôture cette question.

QUESTION ORALE
DE M. COLLIGNON À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOVERNEMENT WALLON,
SUR
« LE FÉDÉRALISME DE COOPÉRATION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le fédéralisme de coopération ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). – Cette question a simplement pour but d'assurer le suivi du débat intéressant que nous avons eu il y a quelques semaines en séance publique sur la notion de « fédéralisme de coopération ».

Vous avez rencontré récemment le Premier Ministre qui a ainsi pris son bâton de pèlerin pour rencontrer les entités fédérales en vue de renforcer la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et de lutter contre la crise. L'objectif est de mieux se coordonner entre différents niveaux de pouvoir pour aborder une série de thématiques: l'enseignement, la formation, l'innovation, la mobilité, l'exportation.

Vous avez rencontré le Premier Ministre et la presse s'en est fait écho. Elle mentionne que vous avez donc suggéré au Premier Ministre une « liste ouverte » de sujets à traiter « ensemble »: l'emploi, les mesures de compétitivité, les problèmes de transmission d'entreprises, la mise à disposition d'espaces appropriés pour installer de nouvelles entreprises, l'essor des politiques de recherche et développement. Pour la Région wallonne, vous avez ainsi centré vos propos sur les questions économiques, répondant ainsi à l'invitation du Premier Ministre, et plus précisément sur l'activité entrepreneuriale et l'emploi.

Quelles priorités régionales avez-vous mises en avant pour le sommet européen et la présidence belge de l'Union européenne? Avez-vous déjà fait des propositions concrètes? Avez-vous abordé, lors de ces rencontres, les questions institutionnelles qui sont évidemment aussi importantes pour la suite de l'efficacité des mesures que l'on peut prendre en temps de crise? Avez-vous convenu, avec le Premier Ministre, d'un calendrier de réunions, de tables thématiques à aborder? Une méthodologie a-t-elle été définie?

M. le Président. – La parole est à Monsieur le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Comme je l'avais d'ailleurs annoncé lors du débat parlementaire, j'ai bien sûr accepté l'invitation du Premier Ministre et je m'y suis rendu, avec les vice-présidents du Gouvernement wallon. C'était un premier contact, au demeurant, très médiatisé. Ce qui montre combien, dans notre pays, la simple annonce de la volonté de discuter est déjà un événement.

Au-delà de ce fait, j'ai émis un sentiment qui, lors du débat sur le fédéralisme de coopération, m'a semblé être parfaitement partagé par notre assemblée: il s'agissait de dire «*oui, nous y répondons, oui, on y va avec un certain nombre de demandes*». Peut-être puis-je revenir sur quelques éléments qui ont été mis à profit pour affirmer le message-clef des uns et des autres.

La Flandre dit «*nous avons une conception du partenariat dans laquelle le fédéral agit en appui des Régions*». Bruxelles dit «*attention, nous avons une position et des contraintes spécifiques, donc nous voulons être considérés comme tels*». Pour les Wallons, j'ai voulu ouvrir le jeu et balayer un éventail de possibilités, en reprenant à chaque fois des cas concrets.

Pour ce qui concerne les points abordés, s'est posée la question de la manière dont on préparait les Conseils européens consacrés à la relance économique et plus largement à la politique socio-économique de l'Union pour la période 2010-2020. Il faut saluer l'initiative du Premier Ministre d'avoir voulu associer étroitement les Régions à la préparation de cette discussion. C'est un bon signe, disons-le honnêtement.

Cette question européenne est au coeur d'un certain nombre de débats, actuellement. Dès à présent, j'ai voulu donner un message clair au Premier Ministre et lui dire qu'il nous fallait avoir un regard en termes de développement qui dépasse l'idée de la sortie de crise. L'Union européenne doit se positionner comme un outil qui prend en main la stratégie socio-économique, de manière intégrée, qui soit aussi une vision à moyen terme sur les dix prochaines années et qui inscrive l'Europe dans la voie du développement.

Relancer l'économie européenne et assurer le plein emploi est important pour nous. Il faut établir aussi une limite entre les éléments de compétitivité que nous avons défendus, mais aussi la volonté de juguler un certain nombre de fait négatif lié au marché.

J'ai évoqué des axes prioritaires qui sont des axes concrets en partant à chaque fois de faits. Par exemple, quand l'Europe parle de la relance économique, nous avons demandé que la priorité soit donnée à la promotion des nouveaux modes de

production et de consommation, notamment dans l'optique de créer des emplois dans la dimension du développement durable qui est à notre esprit. C'est justement l'esprit des alliances emploi/environnement. J'ai également insisté sur notre devoir de mettre en oeuvre des politiques industrielles durables, qui soient orientées vers l'émergence d'activités nouvelles. D'ailleurs, notre modèle belge n'est plus si bien distingué entre le Sud qui aurait eu à vivre ces grandes restructurations et le Nord qui en aurait été épargné. Le Nord est aujourd'hui en proie à des restructurations massives dans des secteurs d'économie traditionnellement reconnus comme solides.

J'ai également abordé la question de la réforme des marchés financiers en demandant une meilleure coordination des politiques macro-économiques au niveau européen.

Un autre point important qui a été débattu est celui de la fameuse stratégie européenne. On l'appelle la stratégie «UE 2020». Il y a un risque dans ce qui est annoncé, car si vous entendez le discours tenu aujourd'hui à l'échelon européen, une partie de celui-ci pourrait être pour nous extrêmement problématique. La partie du discours qui nous intéresse, c'est le besoin d'être plus ferme dans l'affirmation d'une stratégie européenne, c'est-à-dire dans la mise en place de cette stratégie. Par contre, il y a un autre aspect, la réorientation d'un certain nombre de moyens financiers actuellement dédiés aux politiques de cohésion qui, si nous ne sommes pas attentifs, pourraient être remobilisés pour la mise en place de cette stratégie transversale. Cela pourrait par exemple se concrétiser chez nous par la diminution des moyens affectés au fonds structurel. Voilà pourquoi j'ai dit que nous avions une demande: plus de stratégie, d'accord, mais pas au détriment de la cohésion territoriale.

J'ai également demandé que, sur la mise en oeuvre des politiques économiques et d'emploi, on soit attentif à la question du contrôle des chômeurs en période de crise. Nous entendons les fédérations patronales et un certain nombre d'acteurs économiques nous dire de ne pas perdre notre temps à des démarches d'ordre bureaucratique. C'est en effet inutile, aujourd'hui, d'aller demander, uniquement pour du papier, des attestations qui montrent qu'on est allé se présenter à des entreprises. Par contre, si nous avons un souci, nous Wallons, à exprimer au regard de la politique du Gouvernement fédéral, c'est justement en relation avec l'activation. Pour que les personnes qui sont en recherche d'emploi aient le plus de chances d'en retrouver un, ce sont des formations *ad hoc* dont elles ont besoin. S'il le système d'assurance sociale doit sanctionner à un moment, il faut que ce soit davantage lié à ces parcours de formation, à la manière dont on peut inviter les hommes et les

femmes à mieux embrasser leur propre destin, que sur des contrôles bureaucratiques et tatillons.

Nous avons aussi remarqué qu'il y avait aujourd'hui une rupture totale entre le nombre d'emplois offerts et la demande d'emploi. Aujourd'hui, il y a quelque 30 fois plus de demandeurs d'emploi que d'offres! Rendons-nous compte de ce qui se passe.

Nous avons voulu être concrets, mais nous n'avons pas voulu travailler sur des listes fermées. On a abordé quelques thèmes et on a précisé qu'il y aura des domaines sur lesquels nous pourrions reparler demain. Nous avons insisté sur des dispositions qui nous semblaient à chaque fois caractériser un type de situation particulière en matière de relance économique.

Par exemple, nous pouvons demander au Fédéral de nous aider à renforcer l'esprit d'entreprendre. Comment? En mettant en place un cadre juridique qui favorise la culture de la deuxième chance. Dans ce pays, en matière de faillite, que l'on soit un failli frauduleux ou tout simplement victime d'un aléa économique, on est traité de la même manière. Imaginez-vous qu'il est difficile, pour une personne qui a connu un échec économique, mais qui a voulu entreprendre, d'aller retrouver un certain nombre d'acteurs et de leur demander une deuxième chance. Nous n'avons pas de système qui permet ce rebondissement. Là-dessus, le Fédéral nous rassure et nous affirme que des mesures concrètes vont être prises. C'est le premier cas d'application que je voulais vous donner en exemple.

Deuxième cas: j'ai dit au Premier Ministre que nous avions également un problème dans la mise en oeuvre de notre politique entrepreneuriale à un autre échelon. Nous avons aujourd'hui, dans l'esprit du Small Business Act européen, fait en sorte qu'il y ait d'avantages d'outils pour la transmission d'entreprises. Nous voulons que ce soit possible et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons créé un outil: la SOWACCESS. Elle fonctionne très bien et engendre, dans sa dynamique, des conventions, notamment avec les Pays-Bas, la France, mais aussi la Flandre. Que disons-nous alors au Premier Ministre? La transmission d'entreprise est un phénomène transfrontalier qui doit aussi préoccuper les échanges intrabelges entre les deux plus grosses régions de ce pays. Pourtant, jusqu'ici, avec la Flandre, cela ne fonctionne pas, nous ne parvenons pas à aboutir à un accord de partenariat. Nous demandons donc au Premier Ministre de jouer un rôle d'intermédiation pour permettre à la SOWACCESS de développer des conventions de même nature que celles que nous devons faire avec l'étranger.

Si le Fédéral et les entités fédérées se mettent d'accord sur un *new deal*, un partage des cartes sur certains domaines de compétences, il y en a sur

lesquelles nous pouvons dire que nous sommes d'accord et dans quelles conditions.

Songez au fond de participation. Si demain, le fond de participation doit être transmis aux Régions, nous le ferons dans l'esprit dans lequel a fonctionné le fond de participation, mais nous sommes prêts à prendre des compétences de cette nature.

Voilà qui vous montre, dans chacun des cas de figure, ce que nous pouvons demander au Fédéral, ce que nous pouvons aussi prier le Fédéral de faire en termes d'arbitrage entre le Nord et le Sud, ou ce que nous sommes prêts à prendre comme compétences et les conditions dans lesquelles nous sommes prêts à le faire. C'est en ce sens que ces trois cas de figure parlent clairement de notre volonté d'ouverture.

Je vais terminer par un élément qui est tout sauf secondaire: la question de la mise en oeuvre d'une politique de statistiques qui soit adaptée aux institutions de notre pays. Pourquoi? Parce qu'aujourd'hui, entre Régions, nous n'avons pas souvent les ponts nécessaires pour des comparaisons statistiques. Même si chacune des Régions doit pouvoir être utile, nous sommes capables de voir la vitesse à laquelle nous progressons, nos moyens énergétiques disponibles et donc aussi, l'adaptation nécessaire.

Voilà l'esprit dans lequel le Premier Ministre et le Gouvernement wallon ont dialogué et je crois que vous retrouvez dans tous les propos que je viens de tenir exactement les lignes de ce qui m'avait été donné comme cahier des charges par le Parlement lors de notre discussion sur le même thème en séance plénière.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Tout d'abord, Monsieur le Ministre-Président, je tiens à vous remercier pour la réponse particulièrement complète que vous venez de me faire. Évidemment, je prendrai soin de la relire avec un peu plus de recul parce que vous avez évoqué bon nombre d'éléments extrêmement importants.

Par rapport à cette rencontre, nous avons eu un débat extrêmement intéressant sur la notion de fédéralisme de coopération, même si finalement ce n'est pas une notion qui est nouvelle puisque nous l'avions déjà utilisée et j'aime à répéter qu'un fédéralisme ne peut s'entendre qu'en termes de coopération. À défaut, ce n'est plus ce qui fait une entité commune, évidemment, il faut coopérer et avoir cet élément minimal qui est la notion de solidarité. À défaut, s'il n'y a plus de liens solidaires, il faut se poser d'autres questions.

J'ai donc le sentiment que vous avez entrepris cette démarche dans le même état d'esprit, à savoir

d'aborder cette rencontre de manière ouverte, lucide et prudente, parce qu'il faut dire que les derniers événements politiques ont aussi érodé la confiance entre les Communautés. Mais je pense aussi que vous y avez ajouté un élément qui est le pragmatisme. J'estime que l'intérêt de ces rencontres, c'est de le faire avec les véhicules juridiques tels qu'ils sont à notre disposition, avec les compétences telles qu'elles se trouvent actuellement articulées entre les différents niveaux de pouvoir, pour avoir la politique la plus efficace pour lutter contre les effets de la crise et peut-être plus loin, pour pouvoir donner une relance économique à notre Région et plus largement au pays.

Je reviens sur l'importance d'une meilleure articulation pour pouvoir coordonner les différentes politiques avec les craintes de détricoter quelque peu le plan de relance mis en place. Il faut tout de même le souligner, le Plan Marshall a pris de l'avance. J'aime aussi souligner qu'à mes yeux, si notre Région résiste moins mal que la Flandre, c'est aussi parce que nous avons anticipé les problèmes et finalement, qu'à rebours, le Fédéral a décidé aussi de mettre en oeuvre ce plan de relance.

Autre déclinaison, la politique ne peut maintenant plus se faire sans l'Europe, il faut articuler les différentes politiques européennes, et la présidence belge sera une bonne occasion. Je vous remercie d'avoir défendu les points de vue au niveau de la Wallonie en ce qui concerne les priorités que nous nous sommes données avec notre Plan Marshall amélioré, le Plan Marshall 2.Vert.

Vous avez aussi évoqué la notion d'emploi-environnement. Vous avez évoqué des demandes qui sont propres à notre Région, telle que la lutte contre le chômage. Vous avez évoqué aussi le fait de dire : *« pas de contrôle pour le contrôle, pas de bureaucratisme excessif. »* C'est évidemment plus facile de se mettre en quête d'un emploi dans une région où il y a plusieurs possibilités d'offres d'emploi. On peut comparer les sous-régions. C'est plus facile d'aller se présenter pour trouver éventuellement un emploi dans le Brabant wallon qu'à Charleroi. Il faut pouvoir adapter les règles aux spécificités des sous-régions.

Vous avez évoqué aussi la culture de l'entrepreneuriat, finalement la notion de deuxième chance. Je partage beaucoup vos propos. Je pense qu'il faut améliorer les législations relatives aux droits de la faillite. Je crois que certaines choses ont déjà été faites. Je prends par exemple les notions de garantie, les notions de caution personnelle. Tout cela a déjà été mis en oeuvre en partie, mais si l'on veut aussi pouvoir demander à nos concitoyens d'entreprendre et de créer de la richesse, puisqu'il est difficile de créer un paradis social sans créer de la richesse, je pense aussi qu'il faut qu'on mette en condition nos législations et que l'on puisse donc créer le tissu favorable du développement.

J'en terminerai par deux points. Le premier point, c'est de donner, au niveau de la Wallonie, l'ensemble de la direction économique, pour qu'elle puisse disposer de tous ses outils économiques. Vous avez évoqué la SOWACCESS qui est la filiale de la SOWALFIN. J'ai parfois le sentiment que certains outils fédéraux font les mêmes politiques et les politiques croisées ne sont pas nécessairement favorables. Je pense donc qu'il est important de pouvoir récupérer l'ensemble de nos outils économiques.

Il y a un autre débat aussi, mais je pense que vous en êtes bien conscient, c'est le souci d'améliorer l'offre de formation par rapport au tissu économique. Il faudra relancer cette notion de bassin de vie parce qu'en économie, beaucoup de choses partent de l'enseignement et de la formation.

Enfin, pour terminer, vous avez abordé les choses de manière lucide, prudente et pragmatique, mais qu'il faut aussi tenir compte du fait que cette démarche du Fédéral ne doit pas non plus se résumer à un effet transversal par rapport à un effet où on viendrait plutôt récupérer des moyens dont nous avons besoin. À ce niveau-là, je vous fais évidemment confiance pour être extrêmement vigilant en termes budgétaires.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – Les questions orales de M. Bolland, sur « les fonds structurels » et de M. Elsen à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les actions que compte entreprendre la Région wallonne à l'occasion du 50ème anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo » sont transformées en questions écrites.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE M. TIBERGHIE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE RÔLE QU'ENTEND JOUER LA RÉGION WALLONNE QUANT AUX ACTIVITÉS DE LA BRANCHE ISRAËLIENNE DE LA BANQUE DEXIA DONT ELLE EST ACTIONNAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rôle qu'entend jouer la Région wallonne quant aux activités de la branche israélienne de la banque Dexia dont elle est actionnaire ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, c'est un sujet sur lequel nous avons déjà débattu dans cette assemblée, mais qui n'est pas clos, en tout cas pas pour moi.

J'aimerais vous interroger sur l'engagement de Dexia en Israël. Une large campagne «Palestine occupée — Dexia impliquée» a été soutenue par de nombreuses associations et elle continue à l'être par différents mouvements, mais aussi énormément d'instances communales et vous savez qu'il y a tout un nombre de motions qui ont été votées par des conseils communaux pour remettre en question cette implication de Dexia en faveur de colonies juives. Ce mouvement est en cours depuis plusieurs mois et vise à faire cesser le financement des colonies juives par la branche israélienne de Dexia.

Cette campagne a d'ores et déjà connu un certain succès, car Dexia a fait savoir que la branche israélienne de son groupe — la Dexia Israël Public Finance Ltd. — a annoncé le 30 décembre dernier par courrier à ses clients, du moins les clients des collectivités israéliennes, qu'elle n'accorderait plus de prêts aux colonies israéliennes.

Il apparaît cependant, à la lecture du PV de l'Assemblée générale de mai 2009 — et il n'y a qu'une assemblée générale annuelle apparemment — que cette question n'a pas été explicitement abordée. Nous devons donc nous contenter des médias. À ce propos, je voudrais encore souligner que M. Jean-Luc Dehaene, notamment dans sa déclaration au journal *l'Écho* du 24 mai 2009, c'est-à-dire à l'issue de cette assemblée générale de Dexia, parle d'«entités contestées» et non de «territoires occupés», qui est pourtant la terminologie du droit international et pas celle de la terminologie israélienne qu'il prend à son compte. Ce qui m'apparaît plus qu'inquiétant.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre-Président, même si elle s'est complètement traduite dans les faits — ce qui reste à démontrer -, cette annonce est insuffisante puisque Dexia continue à financer aujourd'hui la colonisation à Jérusalem-Est. Or, en vertu de l'article 49 de la IV^o Convention de Genève, toute colonisation d'un territoire occupé est illégale. Et je vous rappelle que le terme «territoire occupé» est bien le terme utilisé en droit international.

J'aimerais donc connaître votre position et savoir de quelles informations vous disposez à ce sujet.

Je souhaiterais aussi et surtout que vous m'éclairiez sur ce que sera l'attitude des représentants de la Région wallonne lors de la prochaine Assemblée générale, convoquée le 12 mai prochain: auront-ils pour mandat de chercher à

savoir ce qu'il en est dans les faits des déclarations de M. Dehaene et vont-ils intervenir pour que cessent les actions condamnables de Dexia en Israël ?

Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter, par rapport au passé, mais surtout par rapport aux intentions. Même si on ne peut pas interroger le Gouvernement sur ses intentions, je pense que l'Assemblée générale de Dexia étant convoquée pour le 12 mai prochain, il y a sans doute une attitude à adopter en tant que représentant de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous me donnez l'occasion, Monsieur Tiberghien, de revenir sur un thème sensible, qui a, il est vrai, déjà été abordé à maintes occasions devant cette assemblée.

Ce fut notamment le cas en novembre dernier, où, dans le cadre d'une discussion sur une mission économique wallonne en Israël, le Ministre de l'Économie avait pu expliquer la position de la Wallonie sur la problématique des activités commerciales de la filiale israélienne de la banque Dexia.

Je vais d'abord rappeler quelques éléments principaux.

Dans le cadre de son développement international, et en prolongement de son activité historique de financement des acteurs publics locaux en Belgique et en France, Dexia acquiert, en 2001, la société Otszar Hashilton Hamekomi, une institution qui a pignon sur rue en Israël, elle est aussi spécialisée dans le financement des collectivités locales — et renommée depuis Dexia Israël Bank Ltd.

Cet établissement a pour vocation d'intervenir sur tout le territoire israélien en finançant de façon indifférenciée et sans discrimination les municipalités juives et arabes.

Dexia Israël a d'ailleurs nettement amplifié son activité de prêts aux pouvoirs municipaux. En tant que prêteur principal, elle contrôlait ainsi 39 % du marché à fin 2009.

Je voudrais aussi, profitant de cette réponse, attirer l'attention des membres de cette Commission sur une autre réalité. C'est que, depuis l'acquisition d'Otszar Hashilton Hamekomi, l'encours des prêts aux colonies juives affiche une diminution constante. Ces dernières représentaient 5 % du total lors de l'acquisition, elles représentent, aujourd'hui moins de 1 % de celui-ci, pour être exact, 0,55 % au

31 décembre 2009, soit environ 5,4 millions d'euros. Et ceci résulte notamment du fait que, comme cela vous a déjà été dit, plus aucun nouveau crédit n'a été accordé aux colonies juives depuis juin 2008 par cette filiale israélienne de la banque Dexia.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 46 minutes

Si je me réfère maintenant à la déclaration qui a été faite par Jean-Luc Dehaene, qui est président du Conseil d'administration de Dexia Banque, en marge de l'Assemblée générale de mai 2009, selon laquelle je le cite «plus aucun prêt n'a été accordé par Dexia Israël aux colonies juives en territoire palestinien», cela signifie qu'aucun nouveau crédit n'a été accordé aux municipalités de Jérusalem-Est. En effet, dans ses conclusions du 8 décembre 2009, le Conseil des Affaires générales de l'Union européenne ne fait la moindre distinction juridique entre Jerusalem Est et le reste des colonies israéliennes. Toutefois, afin de m'assurer que la déclaration de Jean-Luc Dehaene s'applique bien à Jérusalem-Est, je vais donc adresser un courrier au groupe Dexia. Par ailleurs, lors de la prochaine Assemblée générale, puisque c'est l'une des questions que vous me posez, qui est prévue le 12 mai prochain, je veillerai à ce que le représentant de la Région wallonne suive attentivement la présentation de l'évolution de la stratégie du groupe Dexia et son recentrage sur ses activités en Belgique, en France et au Luxembourg, comme négocié avec la Commission européenne.

Voilà qui clarifie les choses.

M. le Président. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Effectivement, je pense qu'il faut continuer à se battre pour qu'on aille vers une extinction totale des prêts accordés pour les colonies juives et je suis personnellement, comme d'autres sans doute, très attentif à ce que le représentant de la Région wallonne dira lors de la prochaine A.G. de Dexia, c'est-à-dire non seulement qu'il faut d'abord se brancher sur la France, la Belgique et autres pays, mais aussi qu'il manifeste très clairement le fait qu'il faut arrêter toute aide accordée aux colonies juives. Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – M. Crucke n'étant pas présent, je vais appliquer le Règlement et donc sa question sur «la convergence d'intérêts entre le Hainaut-Cambrésis et le Hainaut belge» est transformée en question écrite.

En l'état actuel de nos travaux, nous allons passer sous l'application de la tenue de la sous-commission des Armes. Je demanderai dès lors aux uns, aux autres qui ne sont pas intéressés et ne sont pas membres de cette commission de bien vouloir quitter cette salle pour que nous puissions poursuivre nos travaux à huis clos.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Edmund Stoffels, Président

M. Christophe Collignon, PS

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. Hervé Jamar, MR

M. Luc Tiberghien, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

BEI	Banque européenne d'investissement
CCW	Confédération de la Construction de Wallonie
DPR	Déclaration de Politique régionale
OIP	Organisme d'Intérêt public
PPP	Partenariat public-privé
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWACCESS	Société wallonne d'acquisition et de cession d'entreprises
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPW	Service public de Wallonie